

EDITORIAL

Un an déjà!

Voilà un an qu'un nouveau comité directeur a été élu pour faire vivre l'OMSC.

Continuité, communication, concertation, rigueur administrative et budgétaire, écoute, innovation, participation....

Voilà des mots qui caractérisent les intentions du nouveau bureau.

Des statuts modifiés, des rapports à la mairie clairement définis, des "objets" de communication nouveaux pour une identification plus claire (logo, documents papier, site internet, lettre d'information), des réunions programmées à l'avance, des groupes de travail thématiques proposés à tous, un budget maîtrisé, responsable, élaboré au service de projets habituels ou nouveaux ; voilà des éléments qui témoignent d'un travail régulier et réfléchi.

L'OMSC reste avant tout un "outil" qui permet au monde associatif socio-culturel de Léognan de se fédérer, de se coordonner pour mieux faire vivre des projets et des actions avec des partenariats divers (OMS, Mairie....) Chacun peut donc apporter sa pierre à cet édifice, en participant au titre d'une association ou même à titre individuel.

Nous sommes des bénévoles, nous n'avons pas peur d'affirmer nos doutes et nos questionnements. Nous exprimons volontiers nos erreurs ("qui tente rien n'a rien...") et savons faire machine arrière le cas échéant.

Mais nous sommes fiers aussi de certaines réussites. En particulier quand elles permettent de faire vivre la participation active d'un plus grand nombre et qu'elles débouchent sur des expériences de démocratie active, de convivialité et de fraternité.

L'OMSC, c'est un levain et un levier. Il nous appartient, il vous appartient... d'y prendre votre part dans l'intérêt d'un plus grand nombre.

Christophe Bedou

Un budget raisonné et raisonnable...

Et si avec moins on faisait plus, mieux ou autrement?

L'OMSC n'est pas une association comme les autres.

Elle est administrée par un comité directeur qui comprend des représentants des associations, des écoles et du conseil municipal.

La quasi-totalité de son budget de fonctionnement est financée par une subvention municipale.

La présence d'élus municipaux en son sein et l'octroi de cette subvention annuelle imposent des règles strictes.

On ne peut pas se contenter de demander une subvention sans en justifier très précisément à l'avance (et non en fin d'exercice) son utilisation.

C'est pourquoi, la mairie a profité du renouvellement de l'OMSC pour lui proposer des règles de fonctionnement qui peuvent paraître plus contraignantes.

En effet, c'est une convention de partenariat signée après le vote du budget qui définit précisément les actions et projets menés par l'OMSC seul ou en partenariat grâce à des fonds publics.

Elle oblige le bureau de l'OMSC à préparer un budget de fonctionnement annuel très précis qui protège chaque partie de "légèretés" de gestion qui pourraient leur être reprochées par la suite.

On ne peut donc plus décider des dépenses et des projets au fil de l'année en puisant dans une subvention globale octroyée en début d'année.

Ces rigueurs nécessaires, ont des effets positifs et n'excluent pas une certaine souplesse.

Elles nous forcent à anticiper et à préparer sérieusement et longtemps à l'avance nos projets.

Elles nous obligent à réfléchir dans le même temps au projet et à son financement. Et, est ce vraiment paradoxal, quand on réfléchit plus, on dépense mieux, de manière équitable, selon de vrais besoins et au final on arrive à faire parfois plus de choses. Au verso de cette feuille les associations trouveront des modalités pratiques de fonctionnement liées à ces

principes de gestion.

L'autonomie c'est mieux que l'indépendance...

L'OMSC n'est donc pas une structure indépendante de la mairie puisqu'il dépend en très grande partie de son soutien financier (subvention) et logistique (locaux, mise à disposition ponctuelle de personnels et de matériels).

Et pourtant ce manque d'indépendance permet d'expérimenter une véritable autonomie tout aussi créative.

L'autonomie de l'OMSC, c'est sa capacité à être force de proposition et d'action par le fait même de son caractère coordonnateur.

Il rassemble des associations, met en œuvre des projets qui dépassent un intérêt particulier.

Il a capacité à expérimenter la démocratie participative et donc à mener des projets décidés par un grand nombre et soutenus alors par une mairie qui non seulement est respectueuse de cette autonomie mais l'encourage.

Comme toute subvention demandée naît de besoins véritables et donc de dépenses effectives en fin d'exercice, le bureau de l'OMSC en préparant l'année 2006 s'est rendu compte qu'avec un budget qu'il a décidé de diminuer (16% par rapport à la moyenne des trois années précédentes) il pourrait financer tous ses projets sans diminution quantitative ou qualitative.

Dans le même temps le maire a proposé à l'OMSC de gérer une subvention "aide au transport pour les associations socio-culturelles". Après une réunion de concertation avec des représentants d'associations où les critères d'attribution ont été définis par tous ; l'OMSC a décidé de répondre favorablement au souhait du maire.

Vive l'autonomie qui nous donne des moyens et qui permet de nous rendre créatifs, solidaires et responsables.